



LE PROJET ASSOCIATIF 2026 - 2031

ACCOMPAGNER, FÉDÉRER, OUTILLER ET FAIRE GRANDIR LES
MAISONS DE SANTÉ PLURIPROFESSIONNELLES EN BRETAGNE

SOMMAIRE

Préambule

Historique et contexte

4

Etat des lieux de l'exercice coordonné en Bretagne

Notre identité - Ce que nous sommes

7

La mission d'AVECsanté Bretagne

Valeurs et principes fondateurs

Statut juridique et gouvernance

L'appartenance au mouvement AVECsanté

Nos partenaires : institutions et partenaires opérationnels

Notre vision – Ce que nous voulons faire ensemble

11

- Ambition n°1 : Consolider et sécuriser le développement des MSP bretonnes.
- Ambition n°2 : Faire progresser la qualité et la maturité de l'exercice coordonné
- Ambition n°3 : Fédérer les acteurs et renforcer les dynamiques collectives
- Ambition n°4 : Représenter et porter la voix des MSP

Notre manière d'agir

13

Plan d'action et moyens mis en œuvre

13

Activités et actions prévues : liste des activités et projets

Moyens humains (équipe, bénévoles, partenaires...)

Moyens matériels (locaux, équipements, outils...)

Moyens financiers (budget prévisionnel, sources de financement)

Evaluation et suivi

PRÉAMBULE

En changeant de nom en 2025 et en devenant AVEC santé Bretagne, nous avons souhaité réaffirmer notre identité, nos valeurs et notre projet commun.

Ce projet associatif est le fruit de réflexions du Conseil d'Administration et de l'équipe salariée. Il dit ce que nous sommes et ce que nous voulons faire ensemble pour l'exercice coordonné en Bretagne.

Un projet associatif est un cap, non pas un programme. Pensé pour guider nos actions jusqu'en 2031, c'est notre boussole. Il trace la route pour les 5 années à venir.

HISTORIQUE ET CONTEXTE

L'histoire des structures de soins de proximité remonte aux dispensaires et aux centres de santé créés aux XIX^e – XX^e siècles, avec une articulation entre prévention, soins et action sociale. Entre les deux guerres, plusieurs villes développent des centres municipaux intégrés, préfigurant le travail en pluriprofessionnalité.

Avant la reconnaissance légale des Maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP), certains professionnels de santé engagés ont expérimenté des modèles innovants dans des quartiers populaires. Ces initiatives, portées par des praticiens convaincus, ont introduit des actions de prévention, de médiation en santé, et une coordination pluriprofessionnelle.



Les Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP) apparaissent en France au début des années 2000 comme réponse innovante à la désertification médicale et aux limites de l'exercice individuel traditionnel.

Dès 2006-2007, des collectifs de professionnels de santé commencent à expérimenter des formes d'exercice coordonné pour améliorer la prise en charge des patients et partager un projet de santé commun. C'est la loi de financement de la Sécurité sociale du 19 décembre 2007 qui inscrit pour la première fois la notion de maison de santé dans le Code de la santé publique (article L.6323-3), ouvrant aux professionnels libéraux (médecins, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, sage-femmes, pharmaciens, etc.) un cadre juridique pour l'exercice collectif coordonné de soins primaires.

Avec la loi « Hôpital, Patients, Santé et Territoires (HPST) du 21 juillet 2009 cette dynamique devient une priorité de politique de santé publique, renforçant l'intégration des MSP dans l'organisation territoriale des soins et en confiant aux Agences Régionales de Santé (ARS) le rôle de contractualiser ces projets et d'accompagner leur développement.

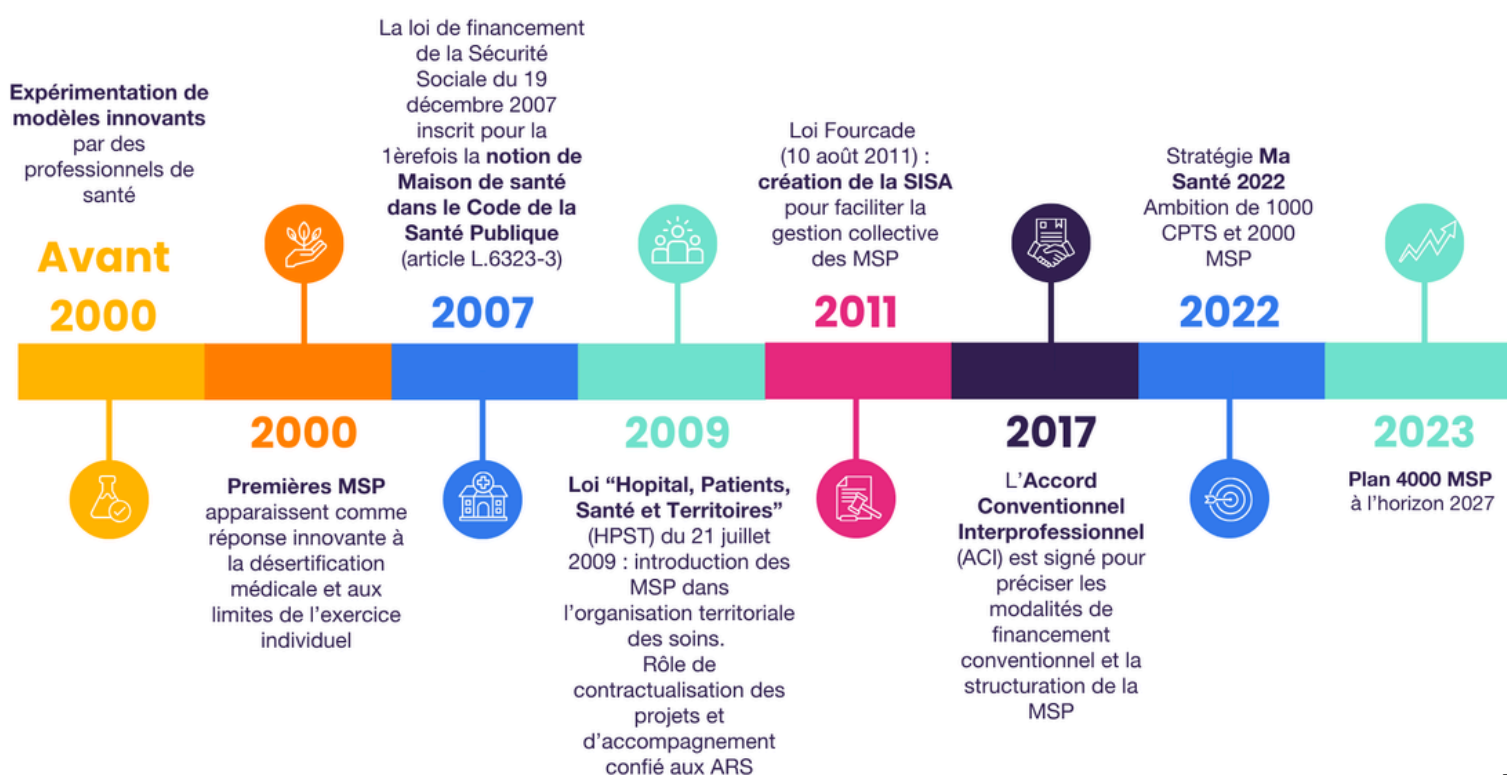
Dans les années suivantes, **le modèle se structure** : des expérimentations de nouveaux modes de rémunération sont lancées autour de 2010-2011 pour valoriser les missions coordonnées et l'éducation thérapeutique du patient, et la forme juridique de **SISA** (Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires) est créée par la loi Fourcade (10 août 2011) pour faciliter la gestion collective des MSP.

Au fil de la décennie 2010, le nombre de MSP croît rapidement, avec une équipe pluridisciplinaire qui élabore un projet de santé commun centré sur la coordination et la qualité des soins.



En 2017, un **Accord conventionnel interprofessionnel (ACI)** précise les modalités de financement conventionnel et la structuration des MSP, consolidant leur place dans l'offre de soins de premier recours.

Plus récemment, l'État fixe des objectifs ambitieux (**Plan 4 000 maisons de santé d'ici 2027**) pour renforcer l'accès aux soins de proximité face aux défis des territoires fragiles, avec des ARS, les collectivités locales, l'Assurance Maladie et les organisations professionnelles comme partenaires clés.

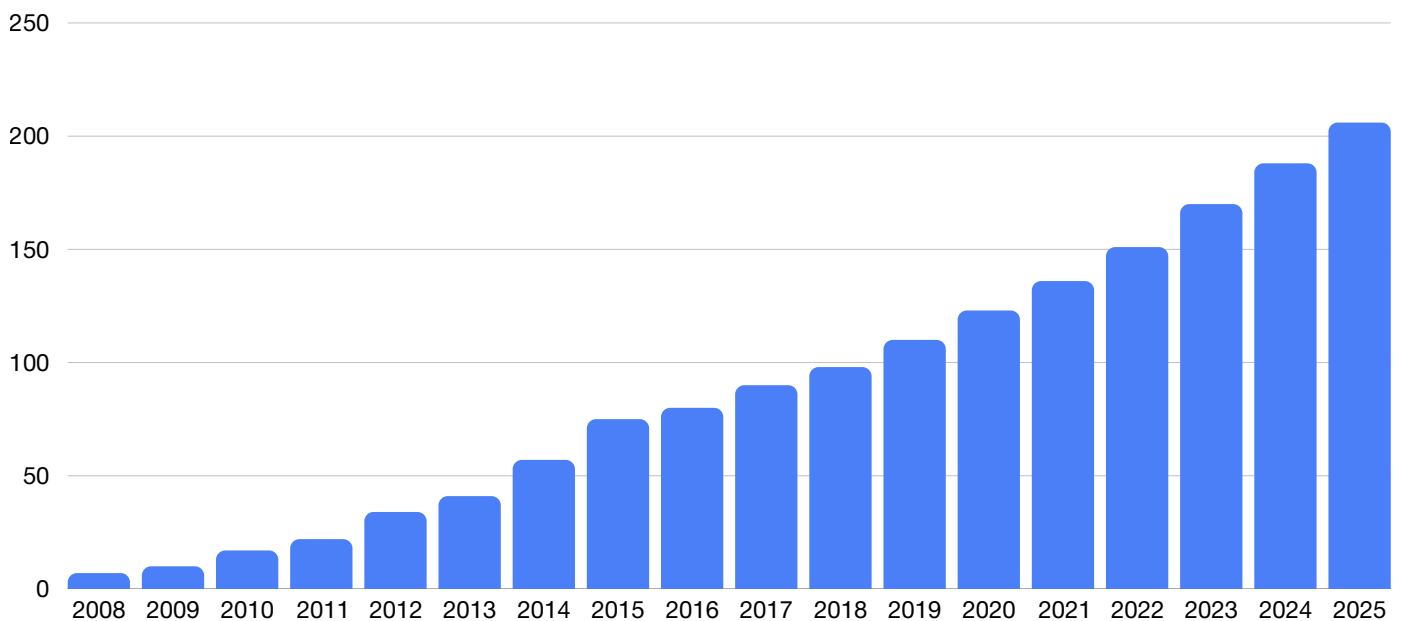


Etat des lieux de l'exercice coordonné en Bretagne



L'évaluation menée par l'ARS Bretagne en 2015 a permis de mettre en évidence l'impact des maisons de santé dans le maintien ou le renforcement de l'offre de soins sur les territoires et l'amélioration de la visibilité de l'offre pour la population. L'enjeu régional de ces dernières années a donc été de poursuivre leur déploiement, en particulier sur les zones en situation de fragilité (cf. PRS 2018-2022).

Evolution du nombre de MSP en fonctionnement en Bretagne



**données de l'Agence Régionale de Santé Bretagne*

206

MSP en 2025

A la fin de l'année 2025, la Bretagne compte 206 MSP dont 152 sont signataires de l'ACI.



Notre projet associatif s'inscrit dans un mouvement collectif né du terrain, porté par des professionnels de santé qui travaillent ensemble pour répondre aux besoins de la population et améliorer la qualité et la pertinence des soins.

Les maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) sont le fruit de cette dynamique: elles permettent de fluidifier les parcours, garantir la continuité des prises en charge et développer des actions de prévention, de promotion et d'éducation en santé.

En Bretagne, cette organisation prend tout son sens face à des défis majeurs : zones rurales étendues, vieillissement de la population, tensions sur la démographie médicale et inégalités territoriales.



Pour accompagner cette évolution, la fédération régionale ESSORT créée en 2016, est devenue AVEC Santé Bretagne en 2025, afin de soutenir les équipes dans leur structuration, leur coordination et leur développement.

Notre fédération s'inscrit dans le **mouvement national porté par AVEC Santé**. Ce lien nous permet de porter ensemble la voix des professionnels libéraux. AVEC Santé Bretagne est ainsi le relais territorial d'un réseau national engagé pour l'exercice coordonné, garantissant cohérence, solidarité et innovation au service des besoins locaux.

Cette ambition rejoint les priorités définies par le **Projet Régional de Santé (PRS) Bretagne**, qui vise à renforcer l'offre de soins de proximité et améliorer la coordination des parcours. Les MSP constituent un levier essentiel pour atteindre ces objectifs, en complémentarité avec les autres structures existantes (CPTS, les centres de santé, etc...)

La mission d'AVECsanté Bretagne

AVECsanté Bretagne a pour mission d'accompagner, de fédérer, d'outiller et de pérenniser les Maisons de Santé Pluriprofessionnelles en Bretagne.

Nous sommes le trait d'union entre les besoins du terrain et les exigences institutionnelles. Nous accompagnons et soutenons tous les projets en phase avec nos valeurs.

Les valeurs d'AVECsanté Bretagne

Nos valeurs sont les balises qui guident chacune de nos décisions, de nos actions, et de nos relations.

COLLECTIF

Le collectif est le moteur de toutes nos actions : former, accompagner, et réussir ensemble, c'est notre boussole. AVECsanté Bretagne valorise la co-construction avec les équipes et encourage le partage des savoirs. Encourager le collectif, c'est rendre chaque acteur légitime pour inventer de nouvelles réponses à la santé sur tout le territoire.

AUTHENTICITÉ

Engagement sans artifice, transparence dans toutes nos démarches, sincérité dans nos relations. Notre authenticité nourrit la confiance auprès des équipes, des partenaires, et des professionnels de santé. Assumer ses convictions, ses limites, et ses victoires, c'est garantir une posture vraie et mobilisante dans l'écosystème régional.

TRANSMISSION

Former, acculturer et transmettre est central dans notre mission, pour faire grandir chaque MSP dans la durée. Transmettre, c'est partager le meilleur de soi : écoute, compétences, soutien et envie de faire grandir. AVECsanté Bretagne met la pédagogie, la formation et l'accompagnement au cœur de chaque mission.

Statut juridique et gouvernance

AVECsanté Bretagne est une **association de Loi 1901**. Elle est régie par les statuts de l'association ainsi que par un règlement intérieur.

Le bureau

Le bureau est composé de **4 membres** : 1 président, 1 vice-président, 1 secrétaire et 1 trésorier. Il a pour mission de traiter les affaires courantes de l'Association et de préparer les orientations à soumettre au Conseil d'Administration ou à l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration

C'est l'instance de pilotage stratégique de l'association. Il est composé de 20 membres adhérents, répartis en **3 collèges** distincts (professionnels de santé libéraux en exercice coordonné, coordinateurs de structures d'exercice coordonné, partenaires institutionnels).

Le CA se réunit à minima 3 fois par an pour délibérer sur les orientations générales de l'association, valider les décisions stratégiques et contrôler la bonne mise en œuvre des missions. Il reçoit et examine les rapports d'activités, financiers et de fonctionnement préparés par le Bureau et l'équipe salariée.

L'appartenance au mouvement AVECsanté

L'association et fédération AVECsanté Bretagne adhèrent au mouvement AVECsanté.



AVECsanté est un mouvement national associatif présent sur l'ensemble du territoire national grâce à ses fédérations régionales qui répondent, de façon agile, aux besoins croissants de santé de la population et à ceux des professionnels de santé.

Cette appartenance permet à AVECsanté de représenter et porter la voix des Maisons de Santé Pluriprofessionnelles bretonnes ; ainsi que de faire évoluer le système de santé (actions de sensibilisation, des négociations et des propositions de réforme).

Nos partenaires : institutions et partenaires opérationnels

Nous trouvons important de travailler avec le réseau territorial existant représentés par de nombreux partenaires présents sur le territoire.

AVECsanté Bretagne privilégie une coopération constructive avec les institutions. En effet, nous sommes convaincus que la mise en œuvre de nos missions doit se faire avec tous les acteurs ont un rôle à jouer dans l'évolution de l'exercice coordonné.

Nous avons toujours eu à cœur de maintenir le lien avec les institutions, notamment les ARS et les CPAM des 4 départements.

■ Développer des partenariats au service des MSP

Dans une logique d'appui global aux équipes, la fédération développe et anime des partenariats avec des structures expertes (cabinet juridique, cabinet comptable, organismes de formation, etc.), sélectionnées pour leur pertinence et leur capacité à répondre aux besoins concrets des MSP.

Ces partenariats ont pour objectif de :

- Permettre aux adhérents d'accéder à des services de qualité à des conditions avantageuses ;
- Co-construire des actions, des outils et des accompagnements directement utiles au développement et à la structuration des équipes.

L'association veille à ce que ces collaborations soient pleinement alignées avec ses valeurs et ses missions, et qu'elles apportent une réelle valeur ajoutée aux services proposés à ses adhérents.

NOTRE VISION – CE QUE NOUS VOULONS FAIRE ENSEMBLE

Dans 5 ans, l'association est **un pilier du développement des MSP en Bretagne**: un référent régional, un moteur de coopération, un expert reconnu, et un acteur clé de la transformation du système de santé.

AMBITION N°1 : CONSOLIDER ET SÉCURISER LE DÉVELOPPEMENT DES MSP BRETONNES

Faire d'AVECsanté Bretagne un acteur de référence dans l'accompagnement des MSP et permettre à chaque équipe, quel que soit le niveau d'avancement de son projet de bénéficier d'un accompagnement adapté.

Pour cela, nous souhaitons :

- ➔ Favoriser l'émergence d'une dynamique d'exercice coordonné
- ➔ Accompagner les équipes dans l'élaboration de leur projet de santé
- ➔ Accompagner les équipes dans la structuration de leur projet de MSP ou d'ESP
- ➔ Accompagner les équipes déjà validées en MSP ou ESP pour répondre à leurs problématiques et les accompagner dans leurs projets
- ➔ Accompagner et favoriser le développement d'innovations au sein des équipes

AMBITION N°2 : FAIRE PROGRESSER LA QUALITÉ ET LA MATURITÉ DES MSP BRETONNES

Contribuer à un exercice coordonné structuré, lisible et reconnu pour sa qualité, au bénéfice des professionnels de santé comme des patients.

Pour cela, nous souhaitons :

- ➔ Soutenir la montée en compétences des équipes et des coordinateurs
- ➔ Renforcer et professionnaliser la fonction de coordination
- ➔ Accompagner la structuration des gouvernances au sein des MSP
- ➔ Diffuser des pratiques professionnelles solides et une culture commune du travail pluriprofessionnel

AMBITION N°3 : FÉDÉRER LES ACTEURS ET RENFORCER LES DYNAMIQUES COLLECTIVES EN MSP

Créer une communauté de MSP, basée sur le partage d'expérience, l'entraide et l'apprentissage mutuel.

Pour cela, nous souhaitons :

- ➔ Encourager le partage entre MSP, coordinateurs et gouvernances
- ➔ Favoriser les temps d'interconnaissances grâce à des temps forts régionaux

AMBITION N°4 : REPRÉSENTER ET PORTER LA VOIX DES MSP BRETONNES

Garantir que les MSP bretonnes soient entendues, comprises et pleinement prises en compte dans les orientations du système de santé, à l'échelle régionale comme nationale.

Pour cela, nous souhaitons :

- ➔ Assurer un rôle d'interface et de représentation auprès des institutions (ARS, CPAM, MSA...), des ordres, des élus ou de tout autre partenaire
- ➔ Promouvoir l'exercice coordonné auprès des étudiants en santé
- ➔ Contribuer aux politiques de santé et faire connaître les réalités du terrain dans les décisions
- ➔ Faire des MSP un lieu reconnu de l'organisation des soins et de la santé territoriale, par les professionnels de santé, les patients et le grand public en général
- ➔ Participer aux réflexions régionales sur le développement de l'exercice coordonné
- ➔ Promouvoir une approche globale, coordonnée et accessible de la santé, mieux adaptée aux besoins de la population et aux enjeux actuels

NOTRE MANIÈRE D'AGIR

Notre capacité à déployer nos actions dépend de la confiance des équipes de MSP, des professionnels de santé, des partenaires institutionnels, des élus et du grand public de manière générale.

— Nos principes d'action :

- Soutenir les professionnels de santé dans l'évolution et la coordination de leurs pratiques
- Former, acculturer et outiller pour permettre la réussite collective des équipes.
- Garantir la proximité, la réactivité et la connaissance fine du terrain – être une ressource reconnue, légitime et engagée
- Porter la voix du pluriprofessionnel et du collectif auprès des instances régionales et nationales

PLAN D'ACTION ET MOYENS MIS EN OEUVRE

AVECsanté a pour mission de développer des actions destinées à soutenir l'exercice coordonné, accompagner les équipes de soins primaires et renforcer les dynamiques territoriales en Bretagne. Ces activités complémentaires visent à répondre aux besoins des professionnels, à encourager l'émergence de projets collectifs et à structurer durablement les pratiques coopératives sur les territoires.

Activités et actions prévues : liste des activités et projets en 2026

L'accompagnement des équipes MSP/ESP

Afin de soutenir durablement les dynamiques d'exercice coordonné en Bretagne, l'association développe un accompagnement structuré et progressif des équipes MSP et ESP, allant de l'émergence des projets à leur formalisation, puis à la consolidation de leur fonctionnement au long cours.

Accompagnement des équipes émergentes

- Sensibilisation des professionnels de santé à l'exercice coordonné
- Réponses aux sollicitations d'équipes souhaitant comprendre l'exercice coordonné et se monter en MSP
- Création et diffusion d'outils de communication

Accompagnement des équipes dans la structuration de leurs projets

- Accompagnement des équipes selon leur niveau d'avancement : avant la rédaction du projet de santé, vers un dépôt de dossier d'accompagnement, vers l'adhésion à l'ACI
- Appui aux équipes dans la structuration juridique (association, SISA, gouvernance...)
- Aide au recrutement d'un coordinateur
- Création d'outils pratiques : par exemple, guide de démarche projet, kit SISA, supports méthodologiques

Accompagnement des équipes existantes

- Appui aux MSP fragiles (tensions internes, départs, renouvellement d'équipe, etc.)
- Accompagnement des MSP matures vers de nouveaux projets
- Adhésion éventuelle à l'ACI pour les équipes non conventionnées
- Animation de la communauté des coordinateurs
- Animation du club MSP

Accompagnement à l'élaboration du projet de santé

- Accompagnement des équipes chargées de rédiger leur projet de santé par l'appui d'un coordinateur ressource formé
- Coordination du pool de coordinateurs ressource qui accompagnent la formalisation
- Accompagnement à la réactualisation et/ou la réappropriation du projet de santé par les membres de l'équipe.

Contribution à l'Equipe Ressource Régionale sur l'Exercice Coordonné

- Participation active aux groupes de travail régionaux
- Contribution aux réflexions stratégiques régionales : développement de l'exercice coordonné, appui aux politiques publiques, communication
- Co-organisation du séminaire régional de restitution
- Appui à la rédaction ou à la production collective des ressources régionales

Moyens humains



Le fonctionnement de l'association repose sur une équipe complémentaire d'administrateurs et de salariés, ainsi que sur un réseau de facilitateurs et de coordinateurs ressource permettant de répondre aux besoins d'accompagnement des équipes. Pour les 5 prochaines années, l'association a pour ambition d'avoir une équipe adaptée et ajustée aux besoins du territoire et des missions développées.

- Une équipe de 4 salariées (3.5 ETP)
 - 1 assistante administrative (0.5 ETP)
 - 3 chargées de mission (3 ETP)
- Un bureau et un conseil d'administration
- Un réseau de 18 facilitateurs formés, professionnels de santé et/ou coordinateurs
- Un pool de 10 coordinatrices ressource
- Des partenaires opérationnels conventionnés
 - Cabinet juridique Houdart & Associés
 - Cabinet comptable LDO
 - Association Nationale des Médiateurs

Moyens matériels

Locaux

- 2 bureaux dans un espace de coworking (Work&Co) à Pacé (35740)
- Le siège social de l'association est situé à Kervignac (56700)

Matériel administratif et informatique pour les salariées

- Des outils collaboratifs : Office 365 (visioconférence, stockage partagé...)
- Un CRM : Ohme

Moyens financiers

ARS Bretagne

Financement principal via le CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectif et de Moyens) signé en 2024 pour la période 2024 - 2027.

Adhésions

Cotisations des adhérents (dont une quote-part est reversée à AVEC santé)

Billetterie

Billetterie des événements régionaux : journée régionale, journée bien dans mes baskets, journée bien dans ma MSP...

Evaluation et suivi

Tous les ans, l'association constitue un rapport d'activité qui permet de montrer les réalisations et projets de l'année précédente.

Des dialogues de gestion sont organisés deux fois par an avec l'ARS pour faire le point sur les projets en cours et les projets à venir.

Merci aux membres du Conseil d'Administration ainsi qu'à l'équipe salariée pour la réalisation de ce projet associatif

Nous contacter



contact@avecsante-bretagne.fr



avecsante-bretagne.fr



AVECsante Bretagne



10 avenue des Touches, 35740, Pacé



AVECsanté
Bretagne